

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



Illustration : Aleksandra Delcourt

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES	4
TABLE DES TABLEAUX	4
PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE	5
A. CONTEXTE GENERAL	5
1. Réseau hydrographique et zones humides.....	5
1. Perception paysagère de l’occupation du sol.....	6
2. Initiatives locales.....	6
B. PERIMETRES D’INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT	6
1. ZNIEFF	8
2. Natura 2000.....	8
3. Trame verte et bleue	9
C. ETUDES SCIENTIFIQUES.....	9
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	10
D. QU’EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	10
1. Définition de la biodiversité	10
2. Quels liens avec les habitants ?.....	10
3. État de la biodiversité actuelle	11
4. Notion de patrimonialité.....	12
E. UN ABC, MAIS QU’EST-CE-QUE C’EST ?	13
1. Origine.....	13
2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims	14
a. Acquisition de connaissances.....	14
b. Identification des enjeux.....	16
c. Sensibilisation et animation	18
F. UN ABC, MAIS POURQUOI FAIRE ?	18
1. Engagement des communes	18
2. Mobilisation des habitants.....	19
3. Adapter l’usage du territoire.....	20
PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC	21
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....	21
1. État des lieux	21
2. Bilan évolutif suite à l’ABC	21
3. Zoom sur les espèces patrimoniales.....	23
4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes	25
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES	26
1. Le vignoble	28
2. Les milieux boisés	28
3. Les milieux ouverts et semi-ouverts	30
4. Les milieux artificialisés et rocheux	32
I. SYNTHESE DES ENJEUX	33
1. Zoom sur les espèces végétales patrimoniales.....	33
2. Enjeux identifiés lors de l’ABC	35
PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS	36

J.	PROJETS DEJA REALISES	36
1.	<i>Gestion durable des espaces verts</i>	36
2.	<i>Natura 2000</i>	37
3.	<i>Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</i>	37
4.	<i>Renforcement de la biodiversité locale</i>	37
5.	<i>Lutte contre la pollution lumineuse</i>	38
K.	PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	39
1.	<i>Territoire engagé pour la nature (TEN)</i>	39
2.	<i>Renforcement de la biodiversité locale</i>	39
ANNEXES		42

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET ZONES HUMIDES AU SEIN DE LA COMMUNE DE CHAMPILLON	5
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES DE LA COMMUNE DE CHAMPILLON	7
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT	11
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC	18
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE DE CHAMPILLON	22
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE CHAMPILLON	22
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE CHAMPILLON	22
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE LOCALISANT LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AU SEIN DE LA COMMUNE DE CHAMPILLON	25
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE DE CHAMPILLON	27
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE LOCALISANT LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AU SEIN DE LA COMMUNE DE CHAMPILLON	34
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES LORS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE CHAMPILLON	35

TABLE DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP</i>	<i>12</i>
<i>TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN</i>	<i>13</i>
<i>TABLEAU 3 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES</i>	<i>15</i>
<i>TABLEAU 4 : REPARTITIONS DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES</i>	<i>16</i>
<i>TABLEAU 5 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC</i>	<i>21</i>
<i>TABLEAU 6 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE CHAMPILLON</i>	<i>23</i>
<i>TABLEAU 7 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE CHAMPILLON</i>	<i>24</i>
<i>TABLEAU 8 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE CHAMPILLON</i>	<i>26</i>

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

1. Réseau hydrographique et zones humides

La carte ci-dessous illustre le réseau hydrographique et zones humides de Champillon (Cf. Figure 1).



Figure 1 : Représentation cartographique du réseau hydrographique et zones humides au sein de la commune de Champillon

La commune présente une zone humide effective au sein du Site Natura 2000, formée par les eaux de ruissellement et certainement par la présence d'une source.

Le seul cours d'eau présent est le **ruisseau de Champillon** qui par du sud du centre bourg et qui finit sa course dans la Marne en passant par Dizy. Celui-ci crée traverse tout le coteau viticole, pouvant induire différentes pressions sur son état écologique.

1. Perception paysagère de l'occupation du sol

La commune de Champillon est presque exclusivement viticole. Elle est bordée à l'ouest par la forêt domaniale de Hautvillers et à l'est par des boisement privés sur Saint-Imoges et Aÿ-Champagne.

Au sud-est, le secteur des Rosières, faisant partie du site Natura 2000 n°67, est cogéré par le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne et le Parc naturel régional. On y retrouve une mosaïque d'habitats dont trois sont classés prioritaires à l'échelle européenne : **pelouse marnicole, forêt calcicole de Hêtre et Erable-frêne sur Tuf à Prêle géante.**

Une espèce végétale patrimoniale, protégée à l'échelle nationale y est notamment présente : **l'Alisier de Fontainebleau.**

2. Initiatives locales

La commune de Champillon a déjà initié différentes actions sur son territoire :

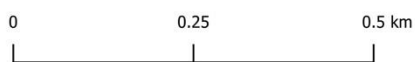
- Le dossier de candidature est monté pour la distinction « Commune nature » ;
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes via la gestion sur la Renouée asiatique en partenariat avec le Parc naturel régional, un site le long de la RD 251 et un site sur l'ancienne décharge, arrachage pluriannuel et plantation de haies bocagères dans le cadre de l'appel à projet « Haie et Verger » du Parc (RD : 5 arbres, 175 arbustes, 18 variétés indigènes - Rosières : 31 arbustes, 57 arbres, 12 variétés indigènes) ;
- Lutte contre la pollution lumineuse en réalisant de la baisse d'intensité et en installant des détecteurs de présence ;
- Restauration des pelouses marnicoles dans le cadre de l'animation Natura 2000 via des chantier nature et pose d'un panneau pédagogique sur le secteur des Rosières.

B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant


La carte suivante (Cf. Figure 2) présente les périmètres d'inventaires, de protection du patrimoine naturel et des milieux naturels remarquables existants au sein de la commune de Champillon.



Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Champillon



Légende

- ★ Pelouse sèche
-  Site Natura 2000 n°67 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
-  ZNIEFF de type 2 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
-  ZNIEFF de type 1 "Pelouses, marais et forêts du versant sud-est de Champillon"

Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © DIREN CA 2014, © DIREN CA-PNRMR 2011, © PNRMR 2015
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 2 : Représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Champillon

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On retrouve les deux types de ZNIEFF sur le territoire de Champillon :

- **1 ZNIEFF de type I** : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire » (Source INPN) :
 - Pelouses, marais et forêts du versant sud-est de Champillon
Elle regroupe des formations végétales installées sur une forte pente, consécutivement à un ancien glissement de terrain. On y retrouve un boisement thermophile, des habitats de lisières et de pelouses associées, une tufière ainsi qu'un marais alcalin.

- **1 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours » (Source INPN) :
 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlet et pelouses sèches). En périphérie du massif on retrouvera des étangs et des mares.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.

Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.

Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.

Un Document d'Objectif (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Très morcelé au travers de 17 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » est principalement représenté par divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts riveraines, ou encore boisement thermophile, la présence de nombreux amphibiens et des zones de pelouses sèches.

La présence d'étangs sur d'autres communes permet d'accueillir une plus grande biodiversité, avec notamment des plantes comme la Grande douve et des odonates patrimoniales telle que la Leucorrhine à gros thorax. Les amphibiens sont également bien présents, dont des espèces emblématiques et vulnérables : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Au sein de ce site, une ancienne carrière est utilisée comme site d'hibernation pour de nombreuses espèces de chauves-souris.

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

C. Etudes scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune de Champillon, les études suivantes ont été menées :

- 2012 – « Etude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims »
- Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne
- 2014 – « Caractérisation et évaluation de l'état de conservation des éboulis crayeux et du Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » » - l'Atelier des Territoires
- 2014 - « Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims (Tranche ZSC n° 67 et tranche hors ZSC n°67) » - HELICE BTPEI

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires aux plus gros mammifères comme la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

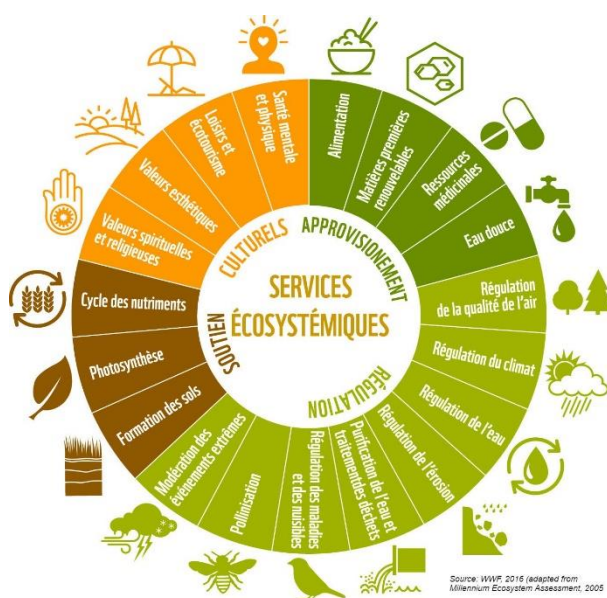
Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'espèces d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansions, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un

arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté » (Cf. Tableau 1), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : Catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeu peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui est défini celui plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, la manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menacés précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le ministère de l'Écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (*Source : L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire*)

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'ont pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de

jour) et pour la flore des **fougères, prêles, herbacées, graminées, laïches, arbres et arbustes, bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA).

Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées (Cf. *Tableau 3*).



Tableau 3 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles : lézards et serpents**

Du fait du grand nombre de sites à prospecter, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.

Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation.

Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.



- **Les odonates : demoiselles et libellules, les rhopalocères : papillons de jour et les orthoptères : criquets, grillons et sauterelles**

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.



La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de

recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.



Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 4) :

Tableau 4 : Répartitions des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*

³ Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». *Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.*



Illustration 2 : Mare forestière,
©Valentine Plessy

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

- (4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

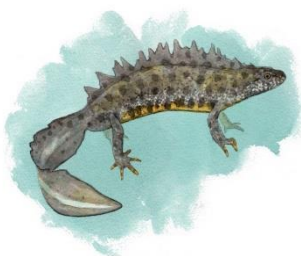


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

*Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.*

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent, de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :



Figure 4 : Communication autour de l'ABC

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pourquoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et de développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine. La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité. De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composé d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles étant donné les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC, permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20ème siècle au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? » à la page [10](#). Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 5*) présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 5 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019					Relevés botaniques					Prospection mares + pose des plaques reptiles		
2020	Prospection mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles
				Relevés botaniques								
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										
			Relevés botaniques								Inventaires bryophytes (CBNBP)	
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)											

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d’autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. *C’est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.*

Au total, sur la commune de Champillon, ce sont 2 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent, les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune de Champillon

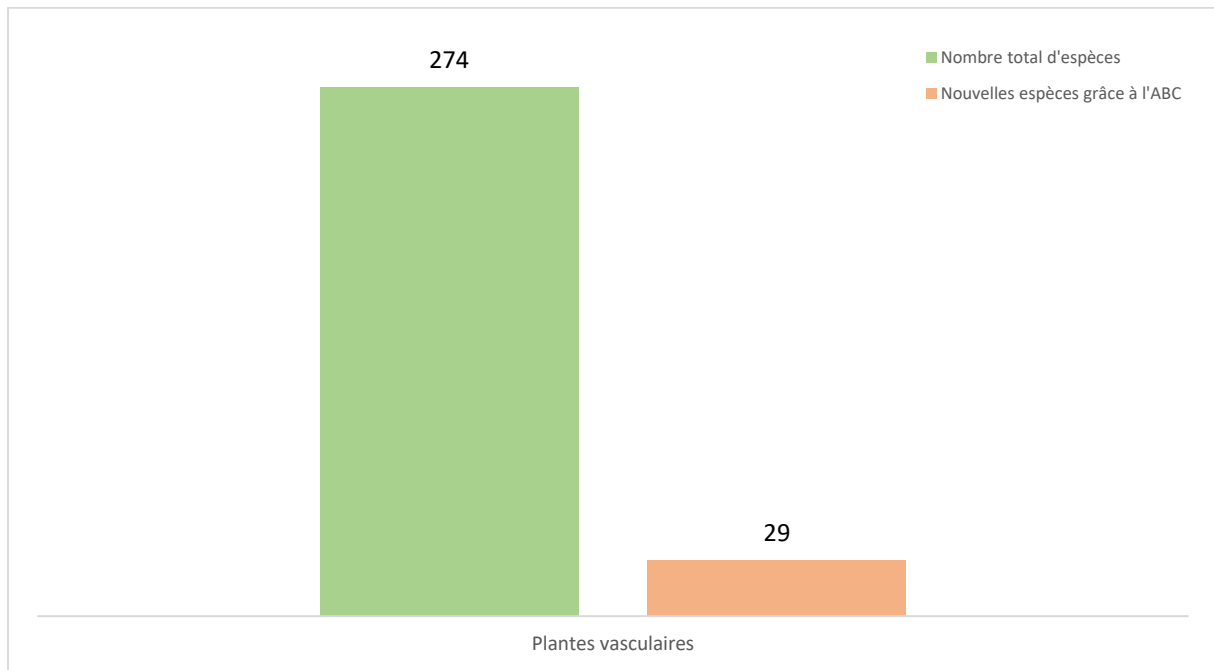


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Champillon

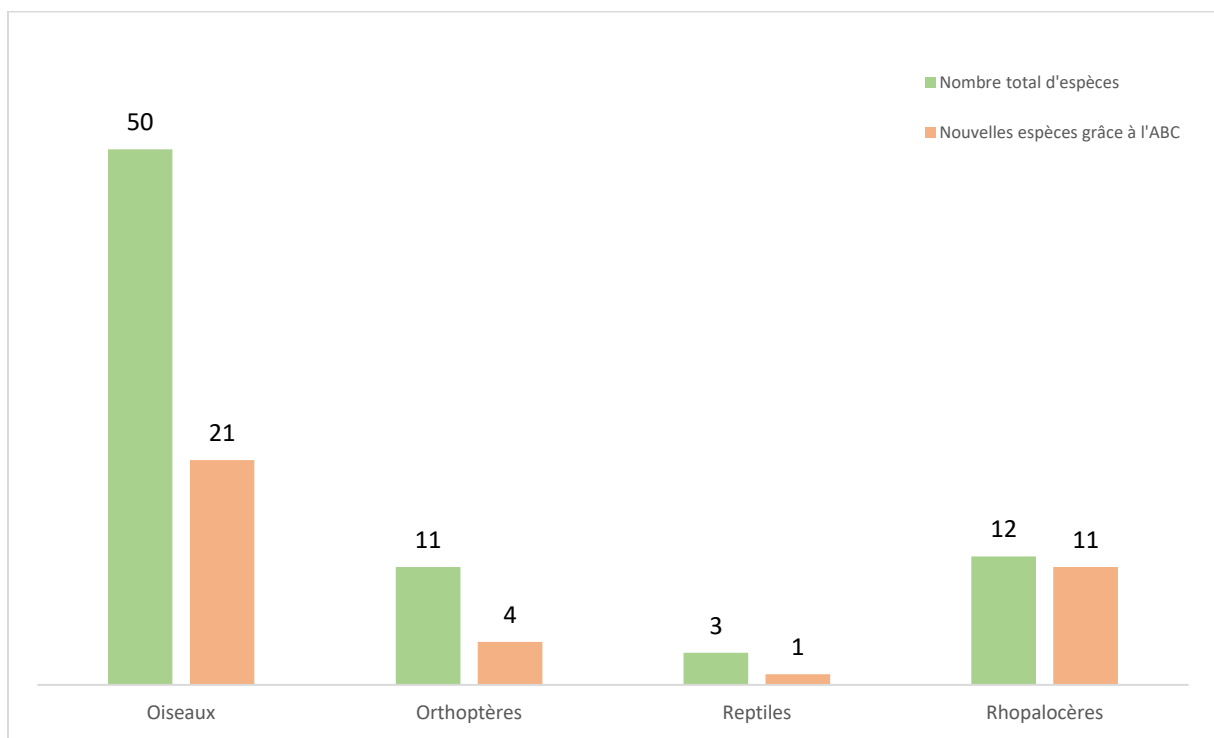
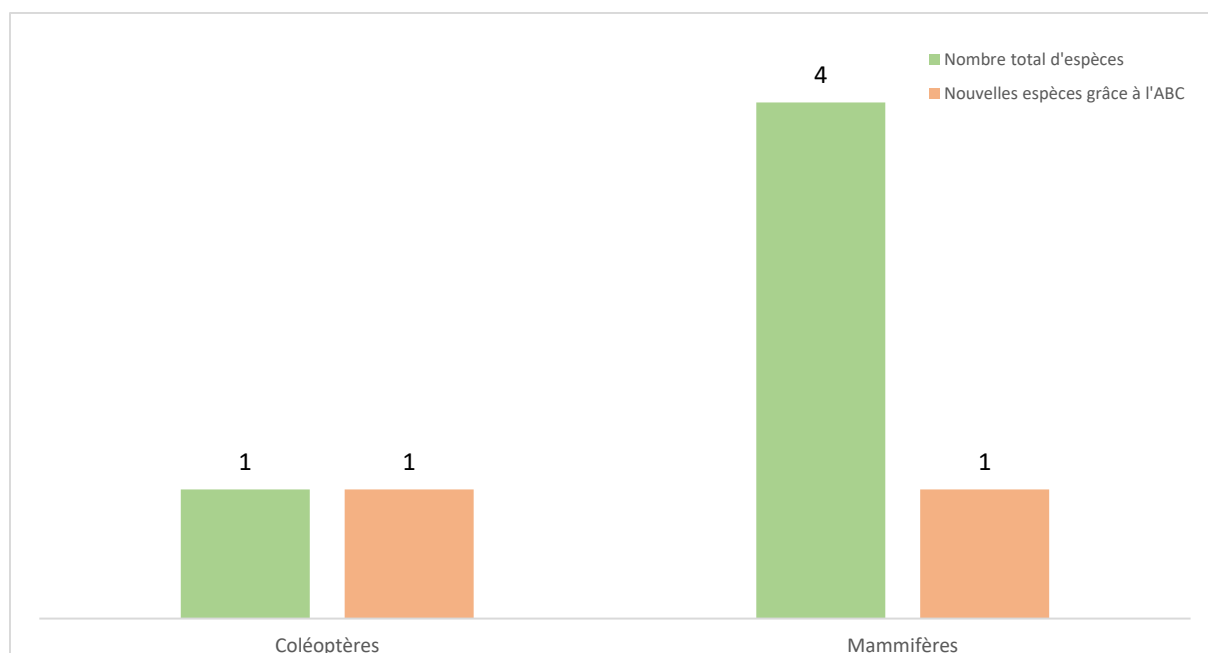


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Champillon



3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 6) reprend la liste fournie par le CBNBP⁵ à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 6 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Champillon

Nom français	Nom latin	Rareté	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	Observation ABC
Anémone sauvage	<i>Anemone sylvestris L., 1753</i>	RRR	CR	X	-	1997	-
Campanule fausse-raiponce	<i>Campanula rapunculoides L., 1753</i>	RR	VU	-	-	2015	-
Cumin des prés	<i>Carum carvi L., 1753</i>	RR	EN	-	-	1902	-
Fumeterre à fleurs serrées	<i>Fumaria densiflora DC., 1813</i>	RRR	VU	-	-	2010	-
Mauve hérissée	<i>Malva setigera Spenn., 1829</i>	RR	VU	-	-	1884	-
Saule à feuilles étroites	<i>Salix repens L., 1753</i>	RR	EN	-	-	1997	-
Vesce à forme de pois	<i>Vicia pisiformis L., 1753</i>	RRR	CR	-	X	1884	-
Marguerite de la Saint-Michel	<i>Aster amellus L., 1753</i>	RR	NT	X	-	1997	-
Coqueret	<i>Physalis alkekengi L., 1753</i>	RRR	RE	-	-	1884	-
Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia (Lam.) Pers., 1806</i>	RR	LC	X	-	1997	-

⁵ Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau (Cf. Tableau 7) ci-dessous reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, cinq espèces patrimoniales d'oiseaux ont été retrouvées lors de l'ABC et 5 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x).

Tableau 7 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Champillon

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
MAMMIFÈRES	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2022	Assez fort	AS	X	-	-
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2019	Fort	AP	X	-	-
	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	2018	Fort	-	X	-	-
OISEAUX	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	Assez fort	AS	-	✓	X
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	-	Fort	V	-	✓	X
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2010	Fort	AP	-	-	-
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2011	Fort	AP	-	-	-
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Fort	-	-	✓	X
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2018	Fort	-	-	✓	-
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2012	Assez fort	AS	-	✓	-
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2012	Assez fort	AS	-	-	-
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2011	Fort	-	-	✓	-
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2012	Fort	V	-	-	-
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2013	Fort	AS	-	-	-
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	-	Fort	-	-	✓	X
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	Assez fort	-	-	✓	X
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2011	Fort	-	-	✓	-
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2013	Fort	-	-	✓	-

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

La carte (Cf. Figure 8) ci-dessous illustre les lieux où des espèces exotiques envahissantes ont été observées.



Figure 8 : Représentation cartographique localisant les espèces exotiques envahissantes au sein de la commune de Champillon

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

Le tableau suivant (Cf. Tableau 8) dresse les espèces exotiques envahissantes qui sont présentes sur le territoire de Champillon :

LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1))

Tableau 8 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Champillon

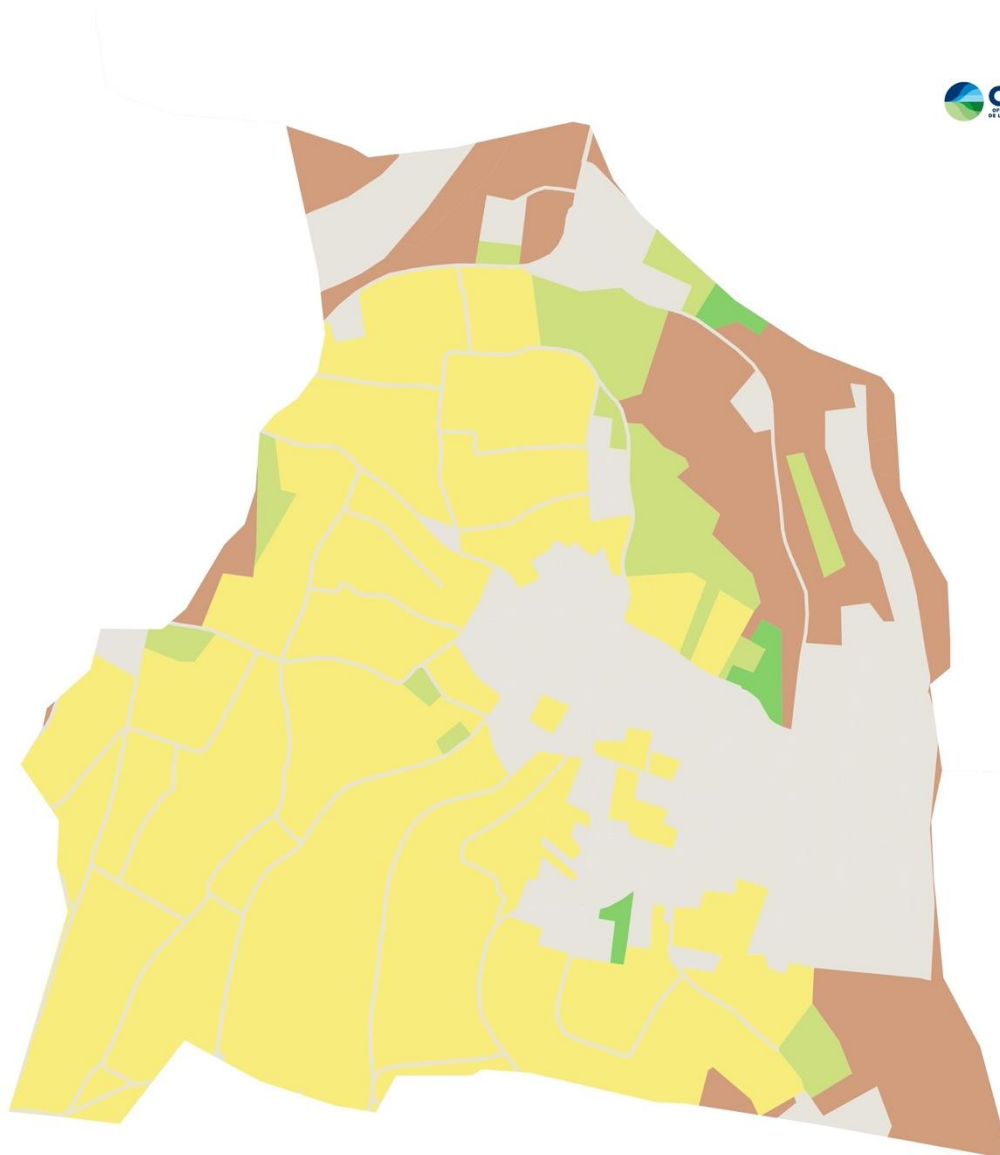
Groupe	Nom français	Nom latin	Origine	Dernière observation	Statut
PLANTES VASCULAIRES	Sumac hérissé	<i>Rhus typhina L., 1756</i>	Planté/Cultivé	2010	P1
	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica Houtt., 1777</i>	-	2019	A1
	Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis L., 1753</i>	-	2015	A2

H. Habitats et enjeux associés








Sur la commune de Champillon, le territoire est majoritairement occupé par les coteaux viticoles et les surfaces artificialisées (infrastructures de transport, bâtiments et habitations). On retrouve tout de même une bande boisement sur tout le pourtour nord et est de la commune.

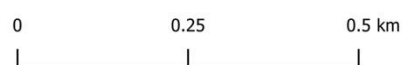
Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. Figure 9) :

Occupation du sol de la commune de Champillon



Légende

-  Boisements
-  Espaces verts, terrains de loisir et jardins
-  Milieux aquatiques
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Plaine agricole
-  Surfaces artificialisées
-  Vignoble



Sources : ©PNRM 2014
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juin 2022.

Figure 9 : Représentation cartographique de l'occupation du sol de la commune de Champillon

Une légende détaillée est présentée en annexe (Cf. Annexe 2)

1. Le vignoble

Recouvrant les trois quarts du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. On y retrouve régulièrement des fossiles et sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le **Faucon crécerelle** qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

➤ Perspectives :

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

2. Les milieux boisés

Sur la Champillon, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol.

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes favorisés par la présence de charpentières mortes ou de micro-habitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée, etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

- *Plateau forestier*

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la **hêtraie-chênaie acidiphile** dominée par le **Hêtre commun**, le **Chêne pédonculé** ou le **Chêne sessile**, accompagnés d'autres espèces comme le **Bouleau verruqueux**, le **houx** ou encore la **Raiponce noire**. En condition plus **hydromorphe**, autrement dit un sol gorgé en eau, la **chênaie pédonculée-boulaie** se développe, caractérisée par la présence de la **Molinie bleue** et la **Fougère aigle**.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaissent la **hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile**. Elles sont caractérisées par la présence de **Chêne sessile**, de **Charme** et de **Hêtre commun**, accompagnées par d'autres espèces telles que le **Noisetier**, l'**Erable champêtre**, le **Lamier jaune** ou encore la **Laîche des bois**.

- *Boisements thermophiles*

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Une partie de la ZNIEFF de type 1 « Pelouses, marais et forêt du versant sud-est de Champillon » est constituée de ce type de boisements. Ils sont caractérisés par la présence de **Chêne pubescent**, de **Hêtre**, de **Charme** et ponctuellement de **Pin sylvestre**. Les **alisiers** sont également présents. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le **Genévrier commun**, le **Cerisier de Sainte Lucie**, le **Nerprun purgatif**, la **Viorne lantane**.

Cet espace de transition aux conditions thermiques spécifiques, permet la présence d'une faune et d'une flore remarquables dont de nombreuses orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

On retrouve sur la commune l'Iris fétide, très rare en Champagne-Ardenne, ainsi qu'une essence d'arbre remarquable, très rare en Champagne-Ardenne et bénéficiant d'un statut de protection à l'échelle nationale : l'**Alisier de Fontainebleau**, sont présentes sur le territoire communal.

Certaines clairières se développent sous un faciès de pelouse sèche de par la nature du sol et l'exposition, permettant le développement de quelques orchidées comme la **Néottie nid-d'oiseau** ou l'**Orchis pourpre**.

➤ **Perspectives :**

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;
- Veiller au maintien des populations d'Alisiers de Fontainebleau et de Reims.

Zoom sur le vieux bois

Signe de bonne santé du milieu forestier, la présence de vieux bois et de bois mort abritent une importante biodiversité : **25% des espèces forestières dépendent du bois mort** ou sénescent pour tout ou une partie de leur cycle biologique.

Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2/ Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3/ Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence d'une espèce présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic noir**, hôte typique des massifs de feuillus mature, où il fore sa loge préférentiellement dans un Hêtre commun bien qu'il puisse utiliser d'autres essences telles que l'érable, le Merisier ou encore le Tilleul.

En parallèle on retrouve un cortège d'oiseaux forestier complet avec les espèces typiques : **Sittelle torchepot**, **Grimpereau des jardins**, **Troglodyte mignon**, **Rougegorge familier** ou encore **Pouillot véloce**.

➤ Perspectives :

- Favoriser le maintien du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

3. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

- *Les pelouses sèches*

Sur le territoire de la commune, on retrouve plusieurs secteurs de pelouses sèches au sein du site Natura 2000 ainsi qu'une petite bande de pelouse relictuelle au niveau de l'ancien terrain de sport et sur le talus adjacent.

Ces milieux rares et sensibles accueillent une biodiversité remarquable, et notamment une grande quantité de pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, bourdons, lépidoptères, mais également de plantes comme les orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

De nombreuses espèces d'oiseaux utilisent ce milieu et les habitats arbustifs associés pour se reproduire et/ou nicher, comme le **Chardonneret élégant**, la **Linotte mélodieuse** ou encore la **Tourterelle des bois**, représentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Ces milieux très secs et chauds sont favorables aux reptiles qui trouvent facilement de quoi se nourrir, comme la **Couleuvre à collier**.

Les pelouses sèches accueillent un grand nombre d'insectes de par la richesse en plantes présentes, et c'est notamment le cas pour un orthoptère inscrit sur la Liste rouge régionale des espèces menacées, le **Criquet noir ébène**.

Les pelouses sèches sont très riches en orchidées avec notamment l'**Ophrys abeille** présente en grande quantité ainsi que l'**Orchis pyramidale**, l'**Ophrys bourdon** ou encore **Ophrys mouche**. D'autres espèces typiques des milieux de pelouses sèches sont également connues sur la commune : la Gentianelle d'Allemagne et le Rosier à odeur de pomme, toutes les deux rares en Champagne-Ardenne.

➤ **Perspectives :**

- Adapter la gestion des pelouses sèches : débroussaillage, fauche tardive avec exportation pour garder le caractère ouvert du milieu ;
- Adapter la période d'intervention : automne et hiver afin de ne pas impacter la faune et la flore présente durant la période estivale ;
- Préservation de l'habitat : sensibiliser les propriétaires sur l'importance de ce type de milieu, le protéger contre la conversion en parcelle cultivée ou contre les traitements appliqués au sein des parcelles voisines.

- *Vergers*

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de microhabitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositif d'accueil pour la petite faune, une biodiversité remarquable peut s'y développer : réalisation d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources sur les

fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer dans les cavités qui se forment au niveau du tronc des arbres suffisamment mûres comme la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives :**

- Maintien des vergers anciens et plantation de variétés locales ;
- Entretien adapté des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

4. Les milieux artificialisés et rocheux

Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles etc.) ainsi que la voirie.

- *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophile. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances si elles existent.

Au niveau des zones de friches et en bordures de cultures et de chemin, sur sol calcaire et : la **Fumeterre à fleurs serrées** extrêmement rare en Champagne-Ardenne et considérée comme vulnérable, et la **Fumeterre à petites fleurs** qui reste rare en région. Ces deux espèces sont fortement impactées par l'utilisation des herbicides.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification grâce à la grande diversité des essences plantées. Deux espèces à enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel régional sont concernées en particulier. Le **Serin cini** qui a besoin de conifères pour installer son nid et le **Verdier d'Europe** qui est beaucoup moins exigeant et peut installer son nid dans une haie ornementale ou champêtre, dans un lierre grimpant ou un arbre isolé. Ces deux espèces granivores sont également favorisées par les mangeoires mises à disposition des oiseaux durant l'hiver.

Les mammifères ne sont pas en reste, avec le **Hérisson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammifère protégé en France est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l'intensification des pratiques agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales. On retrouve également l'**Ecureuil roux** dans les zones un peu plus boisées, également protégé en France.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion différenciée ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propriétaires de caves à la présence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments.

• *Les talus calcaire et fronts de taille*

Reliquats de l'histoire géologique, notamment d'une période où la Montagne de Reims était submergée par l'océan, les éboulis et les falaises calcaires sont d'une richesse insoupçonnée. Certains aménagements dans le cadre de travaux de voirie créés également des milieux propices au développement d'une végétation de sol calcaire. Ces milieux très pauvres étant donné la quasi-absence de sol en dehors de la couche de craie, permettent à une flore pionnière de se développer.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Au niveau de l'ancienne carrière en cours de colonisation par les arbres et arbustes, une **Huppe fasciée** a pu être observée durant les inventaires de l'ABC.

Cet oiseau peu fréquent sur le territoire, installe son nid dans la cavité d'un vieil arbre, au niveau d'un trou situé sur le mur d'un ancien bâtiment mais peut également utiliser les anciennes carrières.

Elle a en complément, besoin d'un milieu ouvert à semi-ouvert, un sol facilement accessible, nu ou faiblement enherbé, pour la recherche de nourriture.

Sur les talus calcaires développés suite à l'aménagement d'une infrastructure routières, plusieurs espèces végétales peu fréquentes ont pu se développer. On peut y observer la **Campanule fausse-raiponce**, vulnérable en Champagne-Ardenne, ou encore la **Lotier maritime** et le **Trèfle élégant**.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts en bas des falaises et sur les éboulis ;
- Éviter les dérangements anthropiques ;
- Ne pas mettre en lumière les falaises ;
- Assurer le maintien du site en l'état.

I. Synthèse des enjeux

1. Zoom sur les espèces végétales patrimoniales

La carte ci-dessous illustre les espèces végétales patrimoniales présentes au sein de la commune de Champillon (Cf. Figure 10).



Figure 10 : Représentation cartographique localisant les espèces exotiques envahissantes au sein de la commune de Champillon

2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

La carte ci-dessous illustre les enjeux identifiés lors de l'ABC au sein de la commune de Champillon (Cf. Figure 11).

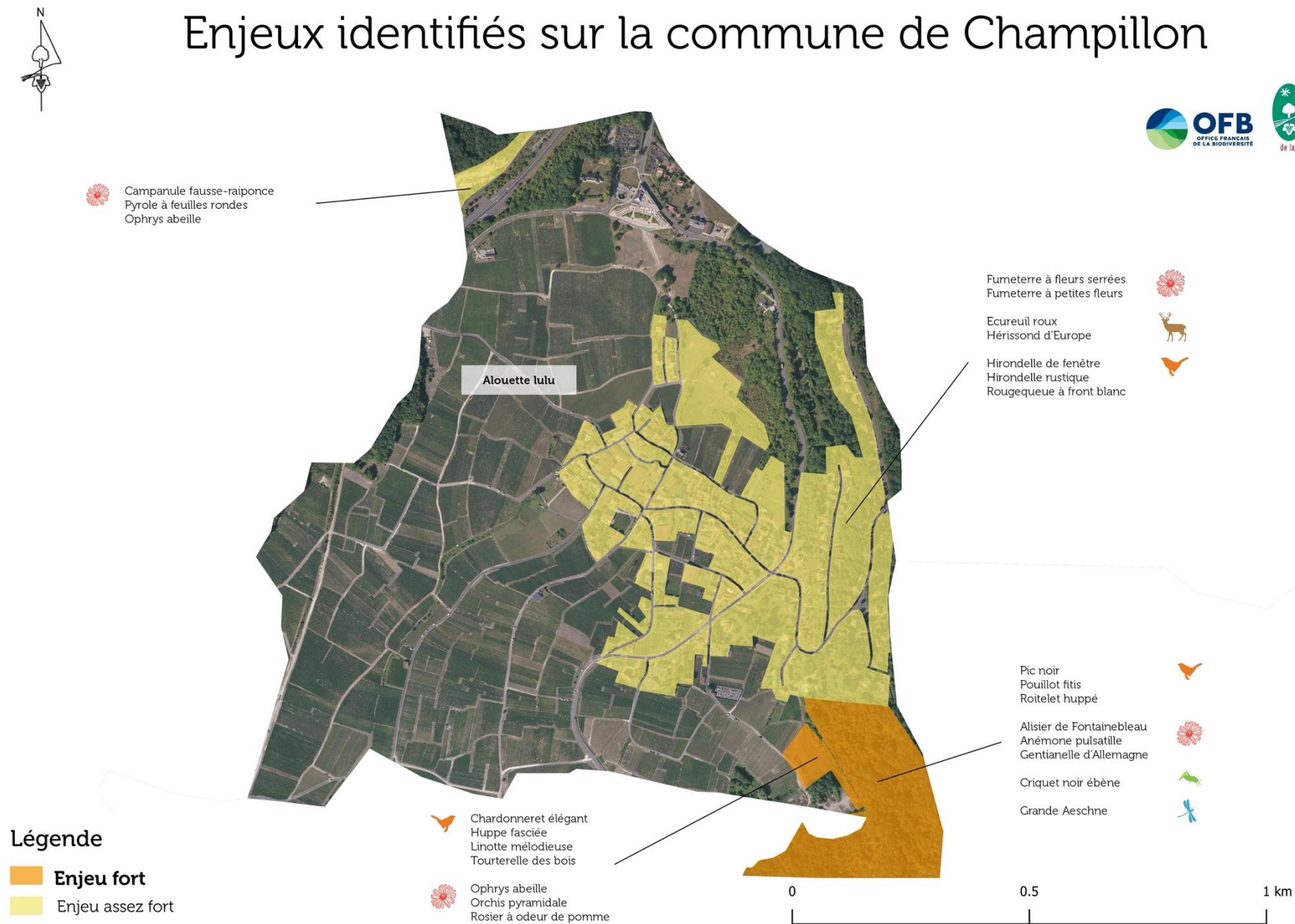


Figure 11 : Représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Champillon

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Gestion durable des espaces verts

- La commune a initié la démarche de mise en place d’une gestion différenciée pour l’entretien des espaces verts. Une élue ainsi qu’un agent communal ont réalisé un état des lieux des différents types d’espaces présents et des modes de gestions utilisées et ont établi une méthodologie pour adapter les interventions aux besoins réels entre le centre bourg et la périphérie de celui-ci. Lors de la réunion de restitution de l’ABC, la commune a été conseillée à ce sujet et redirigée vers la FREDON Grand Est qui apporte un accompagnement.

La formalisation d’un plan de gestion différenciée pourrait permettre à la commune de déposer un dossier de candidature à la distinction « Commune nature ».

Ce projet, porté par la Région Grand Est et l’Agence de l’eau Rhin-Meuse vise à préserver et à améliorer la qualité des eaux et à accroître la biodiversité. Au travers de la distinction, une reconnaissance des engagements de la commune, de l’implication de ses équipes et des solutions mises en œuvre peut alors se faire à l’échelle régionale mais également locale auprès de ses habitants. Il est alors possible de lancer une dynamique de sensibilisation autour de la protection de leur environnement mais également de leur santé via l’arrêt de l’utilisation des produits phytosanitaires.

- En complément de cette réflexion, la végétalisation du cimetière est prévue. De nouveau, la FREDON Grand Est pourra accompagner la commune.

Cette démarche de progression est fortement encouragée par le Parc naturel régional car elle permet, dans un premier temps, de limiter l’utilisation de produits chimiques qui présentent des risques tant pour la santé humaine que pour l’environnement, et dans un second temps, de favoriser l’accueil de la biodiversité au sein du village : plantes indigènes, insectes ou encore oiseaux, qui trouvent alors plus facilement des zones de nidification et une ressource alimentaire.

- La commune applique déjà plusieurs principes de la gestion différenciée car elle adapte depuis plusieurs années sa méthode de fleurissement, en privilégiant les plantes vivaces comme la Lavande ou encore des plantes à bulbes qui se développent chaque année sans avoir à réaliser de nouvelles plantations. Les arbustes sont également sélectionnés selon leur résistance aux fortes chaleurs et leur faible exigence en arrosage. De plus, un paillage est produit chaque année grâce à la collecte des sapins de Noël qui sont broyés par la commune et le compostage des déchets verts permet de produire le compost localement.

De plus, l’ancien terrain de foot qui n’accueille plus d’activités sportives est laissé en jachère avec deux fauches réalisées chaque année. Cette surface est donc gérée de façon raisonnée, permettant aux plantes de réaliser leur cycle biologique complet et de maintenir des espèces locales. De plus, une faune diversifiée peut utiliser cet espace : les pollinisateurs y trouvent une ressource alimentaire et des zones pour faire leur nid dans le sol (abeilles sauvages et bourdons), les oiseaux peuvent consommer les graines des différentes plantes présentes. Les reptiles sont également fréquents car ils peuvent se réchauffer au niveau du talus ensoleillé et chasser dans les hautes herbes. En effet, la Couleuvre à collier a été observée sur site et elle pourrait bénéficier d’un petit

aménagement grâce aux déchets de fauche, sous la forme d'un tas d'herbes qui lui servirait de lieu de ponte.

2. Natura 2000

Une partie de la commune de Champillon est comprise dans le périmètre du site Natura 2000 n° 67 « Massif forestier (versant sud) de la Montagne de Reims et étangs associés ». L'animation est assurée par le Parc naturel régional et sera renouvelée en fin d'année 2022. Un panneau pédagogique a été installé en 2021 afin d'apporter des informations aux visiteurs sur les pelouses sèches, habitat en voie rapide de disparition en Champagne-Ardenne. La présence de nombreux enjeux concernant la faune, la flore et les habitats fait du secteur « des Rosières » un atout pour la commune et c'est dans un objectif de préservation que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne ont proposé d'y appliquer un plan de gestion. Etabli en 2010 pour une durée de 15 ans, il a pour objectif de protéger les habitats et les espèces présents, d'en développer les connaissances et de réaliser des actions de restauration notamment sur les pelouses sèches pour éviter leur fermeture, ce qui induirait la perte d'espèces patrimoniales spécifiques à ce milieu, telles que les orchidées ou certains papillons de jour.

3. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La commune mène depuis 2018 une gestion expérimentale de la renouée asiatique présente sur son territoire avec l'aide du Parc naturel régional. Un programme d'arrachage a donc été mis en place, nécessitant une intervention 4 à 6 fois sur la période d'avril à octobre avec une évacuation des rémanents et un stockage dans des sacs hermétiques pour faire sécher les plants et les rendre inerte. De la sensibilisation auprès des agents communaux a également été menée afin de les aider dans l'identification de la plante et dans les méthodes à éviter face à cette plante. Durant chaque campagne d'arrachage, une série de mesure est réalisée dans le cadre d'un protocole établi par le Parc naturel régional : hauteur des plantes, diamètre des tiges et largeur des feuilles. Un premier bilan réalisé en 2021 montre une tendance à la baisse de ces différents paramètres, ce qui laisse supposer un affaiblissement progressif des plants.

En parallèle, une plantation d'arbustes indigènes a été réalisée en 2019. L'objectif est d'ajouter de la concurrence pour l'accès à la lumière et ainsi limiter davantage le développement de la renouée, en complément des campagnes d'arrachage qui se maintiennent.

4. Renforcement de la biodiversité locale

- La commune a réalisé la plantation d'une vingtaine d'arbres fruitiers ainsi que de quelques arbres d'essences indigènes. Ces aménagements permettent de renforcer la présence d'essences indigènes et de développer un espace de nature. La mise en place de fruitiers permet également d'apporter une ressource alimentaire pour les pollinisateurs qui favoriseront à leur tour la production de fruits. Une fois mûres, les arbres formeront des cavités permettant à de petits mammifères ou des oiseaux comme la Chevêche d'Athéna d'installer leur nid.
- En plus de cette action, la commune a également réalisé deux projets de plantations dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional pour la création de haies champêtres.
Deux plantations ont été réalisées en 2019 dans le but de limiter le développement de la renouée asiatique (cf. point 3).

Une première a été réalisée le long de la route départementale, sous forme d'une haie double rang de 83 mètres, composée d'un total de 175 arbustes. En complément, au niveau de la zone la plus concernée par la renouée, la plantation de 5 arbres à croissance rapide a été réalisée, dont le Bouleau verruqueux, le Merisier et le Sorbier des Oiseleurs.

La seconde plantation a été réalisée à proximité du secteur des Rosières, site Natura 2000.

Ici, l'objectif est de reboiser une partie de l'ancienne décharge à l'aide d'arbustes (31 plants) et d'arbres (57) dont 12 essences indigènes.

Ces deux zones de plantation pourront, en complément de mener une lutte naturelle contre une espèce exotique envahissante, jouer un rôle de corridor pour le déplacement de la faune, de zone d'alimentation sur les essences produisant des fruits et de site de reproduction pour les oiseaux et mammifères qui pourront y construire leur nid. Les pollinisateurs sauvages pourront également bénéficier de la ressource florale pour s'alimenter et mettre à disposition des réserves pour leurs larves, comme c'est le cas chez les abeilles sauvages.

5. Lutte contre la pollution lumineuse

La commune développe progressivement des actions afin d'améliorer la qualité de la trame nocturne. Elle a mis en place de la baisse d'intensité entre 00h00 et 06h00 avec une volonté de continuer de réduire le pourcentage d'éclairage au maximum.

Des travaux sont prévus dans une rue afin de la rendre prioritaire aux déplacements doux et sera équipé de lampadaires à LED ambrés, qui émettrons donc une lumière chaude, proche de celle naturellement émise à l'aube ou au crépuscule. Ce choix d'ampoule permet donc de réduire les émissions de « lumières bleues », qui créent une nuisance pour la biodiversité et pour la santé humaine, en perturbant les cycles biologiques (migration, déplacement, reproduction, production hormonale et cycle circadien).

D'autres dispositifs sont également utilisés sur la commune, comme des détecteurs de présence au niveau du chemin menant au verger communal, ce qui permet de réduire la pollution lumineuse vers cet espace favorable à la biodiversité.

Enfin, des éclairages à LED alimentés par panneaux solaires et équipés d'une horloge de déclenchement ont également été mis en place. Autonome en électricité et ajustable sur leur période de fonctionnement, ces équipements participent également à réduire les points lumineux nocturnes. La commune a pour volonté d'aller plus loin et d'échanger avec le Parc naturel régional afin de poursuivre l'adaptation son parc d'éclairage.

Cette démarche s'intègre au développement d'une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L'objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d'espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s'engageant à réduire l'intensité lumineuse, en adaptant le type d'ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Territoire engagé pour la nature (TEN)

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- ✓ S'organiser et établir des partenariats
- ✓ Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- ✓ Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée de trois ans du plan d'actions proposées, se veut accompagnatrice dans une démarche de progression.

2. Renforcement de la biodiversité locale

- La commune souhaite faire évoluer son verger communal en réalisant de nouvelles plantations. Le Parc naturel régional peut l'accompagner dans le cadre de son appel à projet « Haies et vergers » à travers un choix de variétés anciennes et conservatoires, adaptées au climat régional.

En plus de cela, la commune souhaiterait réaliser un semis de jachère fleurie afin d'apporter un complément d'espèces herbacées et réduire les surfaces d'intervention lors de la gestion des espaces verts.

Afin de renforcer la biodiversité locale, le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educaflore, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educaflore :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se développe sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

- Afin d'améliorer la capacité d'accueil de la biodiversité, la commune souhaite mettre en place un refuge LPO sur plusieurs endroits : le verger communale, l'ancien terrain de foot converti en jachère ou encore le cimetière lorsque sa végétalisation sera établie.
- Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de nichoirs, neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.
- La commune a pour volonté de maintenir l'ancien terrain de foot sous forme d'une jachère car il est très favorable à l'accueil des pollinisateurs sauvages grâce à la grande diversité de plantes présentes, notamment au niveau de la zone de pelouse sèche. En effet, on y retrouve de nombreuses espèces mellifères comme le thym ou encore le Lotier maritime. De plus, cette zone accueille des orchidées sauvages, comme l'Ophrys abeille ou l'Orchis pyramidale.

Le Parc naturel régional propose à la commune d'adapter la gestion de cet espace, en réalisant une exportation des déchets de fauche, ce qui limitera l'enrichissement et la banalisation de la flore. L'objectif est de maintenir la plus grande diversité de plantes à fleurs possibles et de protéger la zone de pelouse sèche, sensible à l'enrichissement du sol. En effet, cet habitat se développe sur des sols pauvres, où le calcaire est parfois affleurant, ce qui est nécessaire pour certaines espèces. Mais, si les déchets de fauches sont laissés d'année en année, la matière va se décomposer et enrichir le milieu ce qui ne conviendra plus à ces espèces, parfois rare en Champagne-Ardenne.

L'engagement de la commune à préserver ce milieu rend compte de son implication dans la préservation de l'environnement et de sa volonté à vouloir participer à son échelle, dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

- La commune souhaite réduire considérablement la surface occupée par la zone de décharge des Rosières (zone en rouge) :



Ce projet viendrait en complément de la première phase de plantation réalisée en 2019 dans le cadre de la lutte contre la renouée asiatique.

Une plantation d'arbres et arbustes d'essences locales serait envisagée et pour ce projet.

Un semis de jachère fleurie, adapté à la nature pourrait également être réalisé pour apporter un couvert végétal et réduire rapidement la surface de sol nu tout en limitant le développement d'espèces non désirées comme la renouée asiatique.

Afin de renforcer la biodiversité locale, le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educaflore, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educaflore :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se développe sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

La proximité de l'ancienne décharge avec le site Natura 2000 nécessitera une concertation avec les cogestionnaires, que sont le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraichage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Maïs grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"